



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

quotient familial

Question écrite n° 18624

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la suppression de la demi-part dont bénéficiaient les veuves et les veufs ayant élevé un ou plusieurs enfants pour la détermination de leur impôt sur le revenu. Il souhaiterait savoir s'il est dans les intentions du Gouvernement de rétablir, pour les personnes se trouvant dans cette situation, le bénéfice de cette demi-part supplémentaire.

Texte de la réponse

Le projet de loi de finances pour 1999 ne prévoit pas la suppression de la demi-part supplémentaire de quotient familial dont bénéficient les personnes seules ayant élevé des enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18624

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4761

Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6395